DEPARTEMENT DU VAR Arrondissement de Draguignan

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le 09/05/2023

ID: 083-218300440-20230508-2023_23-DE

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUB

Séance du :

08/05/2023

Date de la convocation :

28 avril 2023

2023 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de COMPS sur ARTUBY

Nº de la délibération

Nombre de membres				
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération		
9	9	9		

L'an deux mille vingt-trois et le huit mai à 10h,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents: MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves -GAYMARD Marie-José -GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet: Budget principal - Décision Modificative N°01

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux observations de la Trésorerie sur notre budget primitif 2023, il y a lieu de modifier le budget comme suit :

	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Fonct	D 635 – Autres impôts, taxes et vers. ass.	5 000,00	
Fonct	D 6450 – charges de sécurités sociales et de prévoyance	10 000,00	
Fonct	D 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		15 000,00
Invest	R 1068-op 11: excédents de fonctionnement	387 327,14	
Invest	D 231-op 98 – immos en cours construc	387 327,14	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

ACCEPTE les modifications de crédits proposés ci-dessus.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture 0 9 MAI 2023

et publication le: 0 9 MAI 2023

Le Maire A. BARALE

Le Maire



